

# Dossier de presse

---

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr

## Nantes Métropole, une nouvelle ambition pour les déchets d'ici 2030

Conférence de presse mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021



<b>Communiqué de synthèse Nantes Métropole, une nouvelle ambition pour les déchets d'ici 2030</b>	<b>p. 3</b>
<b>Une politique publique déchets ambitieuse au service de la transition écologique</b>	<b>p. 6</b>
<b>A l'horizon 2026, élargissement progressif de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire métropolitain</b>	<b>p. 9</b>
<b>L'harmonisation de la collecte sélective en bacs sur toute la métropole</b>	<b>p. 11</b>
<b>La Métropole accompagne, informe, et associe les habitants à la politique publique déchets</b>	<b>p. 15</b>

## Nantes Métropole, une nouvelle ambition pour les déchets d'ici 2030

Face à l'urgence climatique et environnementale, la politique publique déchets se trouve au cœur des enjeux de la transition. Evolution des modes de consommation, préservation des ressources, réduction des pollutions et des émissions liées à la collecte et au traitement, stockage de carbone dans le sol par la valorisation organique... En réponse aux attentes exprimées par les habitants, notamment dans les conclusions de la Convention citoyenne, le Conseil métropolitain adoptera son 3<sup>e</sup> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Nantes Métropole, doté d'un programme d'investissement de 136 M€ pour ce mandat, soit une hausse de 350%.

### Une politique publique ambitieuse

D'après la dernière étude de caractérisation de nos poubelles, les 2/3 des ordures ménagères collectées pourraient être évitées, réemployées ou mieux triées pour être valorisées.

Dans le cadre de sa politique publique, Nantes métropole agit depuis plusieurs années en faveur de la réduction et la valorisation des déchets, s'inscrivant notamment dans l'objectif de la feuille de Transition Énergétique adoptée en 2018 de réduire de 20% les déchets ménagers par habitant à horizon 2030. La métropole nantaise souhaite franchir un nouveau cap sur cet enjeu majeur et il est proposé aux élus du conseil métropolitain qu'elle se dote d'un budget exceptionnel pour les 5 ans à venir, 136 M€.

136 M€ seront investis dans ce mandat sur cette politique publique qui s'articule autour de 3 axes :

> Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé : réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, lutter contre les gaspillages ;

> Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles : améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique ;

> Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public déchets : proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers.

**2 OBJECTIFS**  
POUR 2030

**-20%**  
de déchets ménagers  
par habitant  
à horizon 2030

**65%**  
de valorisation matière  
(recyclage ou compostage)  
des déchets

### Le 3<sup>e</sup> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le prochain conseil métropolitain les 9 et 10 décembre se prononcera sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Nantes Métropole, qui réaffirme l'intention de réduire de 20% par habitant les déchets ménagers collectés en 2030 par rapport à 2010.

Ce programme est un document de planification territoriale de la collectivité pour le mandat. Il est construit sur la consultation des partenaires, communes et acteurs du territoire.

Aujourd'hui chaque habitant jette en moyenne 421 kg/an, la prévention des déchets permet d'éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Elle se situe en amont du cycle de vie des objets au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de trier de recycler ou de valoriser des déchets.

Sont notamment ciblés dans ce 3<sup>e</sup> programme les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables. Entre juillet et septembre 2021, ce programme a été mis à disposition des métropolitains, tous les habitants de la métropole ont pu donner leur avis et 134 propositions viennent l'enrichir.

Il couvre 8 axes déclinés en actions opérationnelles, par exemple la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la réduction et la valorisation des déchets alimentaires et de jardin ou l'accompagnement de l'engagement des professionnels et entreprises.

**Nantes Métropole poursuit l'objectif ambitieux d'atteindre 65 % de déchets recyclés ou compostés d'ici 2030.**

## **A l'horizon 2026, élargissement progressif de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire métropolitain et dès 2022 à tout le quartier Nantes nord**

**Les biodéchets représentent 27% des ordures ménagères collectées sur la Métropole dans le cadre du service public déchets.** Triés à la source, les biodéchets peuvent être valorisés en compostage, filière qui contribue à la préservation de la qualité des sols dans une démarche d'économie circulaire locale. La généralisation du tri à la source des biodéchets (objectif fixé par la loi pour fin 2023) constitue un levier significatif de réduction des ordures ménagères incinérées.

La mise en place d'une plateforme de compostage, équipement métropolitain adapté aux déchets alimentaires, est nécessaire et prévue pour sécuriser la gestion de ce flux et permettre un développement de la collecte des biodéchets.

En complément des dispositifs d'accompagnement des habitants à la pratique du compostage, **Nantes Métropole expérimente depuis fin 2019 une collecte séparée de déchets alimentaires sur un secteur pilote de Nantes Nord (3 000 habitants, 1 650 foyers).**

Les habitants ont tous été équipés de seaux à compost pour trier les déchets alimentaires à la maison et deux dispositifs de collecte ont été testés dans le cadre du projet : en porte à porte et en apport volontaire.

**Pour un déploiement progressif, la Métropole a décidé d'élargir cette collecte des déchets alimentaires à tout le quartier Nantes Nord (environ 25 000 habitants).**

Cet élargissement se traduit par l'installation et la mise en service de **180 points d'apport volontaire sur le quartier, entre le 22 novembre et le 12 janvier.** Ils seront accessibles librement, 24h/24 et 7j/7. Les points seront collectés chaque semaine et nettoyés régulièrement. Une campagne d'information et de distribution de seaux à compost sera réalisée en parallèle de la mise en service de ces points d'apport volontaire : chaque foyer sera équipé gratuitement d'un seau à compost entre la fin novembre 2021 et le 23 janvier 2022.

Les déchets alimentaires collectés seront valorisés en compost, utilisé par des agriculteurs.

Ce déploiement fera l'objet d'une évaluation sur le premier semestre 2022.

**La Métropole élargira progressivement ce nouveau service sur d'autres quartiers nantais et les communes hors Nantes d'ici à 2026, afin de répondre à l'objectif réglementaire de généralisation du tri à la source des biodéchets.**

*« Nous abordons une nouvelle phase ambitieuse pour la métropole afin de baisser de 20% par habitant les déchets ménagers collectés d'ici à 2030 et atteindre 65 % de valorisation, et pour cela nous nous donnons les moyens, en nous appuyant sur les besoins et les retours des habitants »,* déclare Mahel Coppey vice-présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. *« Nous allons dans les prochains jours élargir la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du quartier Nantes nord, quartier où à partir du premier semestre 2023 sera amorcé l'arrêt du dispositif Tri'sac avec un changement de mode de collecte sélective de sacs jaunes en bacs jaunes »,* a annoncé l'élue.

### **Harmonisation de la collecte sélective en bacs jaunes sur toute la métropole**

Aujourd'hui, il existe trois types de collecte sélective sur les communes de la métropole, en sacs bleus et jaunes, en bacs bleus et jaunes, et en bacs bleus et sacs translucides. Les consignes de tri ont déjà évolué pour être harmonisées sur toute la métropole, tous les emballages plastiques, cartons et métalliques sont collectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En ce début de mandat une évaluation technique, économique et sociologique du dispositif Tri'sac a été menée.

Au début des années 2000, Nantes Métropole développait un mode de collecte innovant, un système avec des sacs de couleurs, Tri'sac. Les habitants utilisent des sacs jaunes pour leurs déchets recyclables et bleus pour leurs ordures ménagères. Ces sacs sont déposés dans le même bac ou le même conteneur puis sont collectés ensemble par un seul camion pour être acheminés à l'usine ALCEA où ils sont séparés par un capteur de tri optique. L'évaluation réalisée entre 2020 et 2021 a démontré que la quantité collectée de déchets recyclables (sacs jaunes) est plus faible en secteur Tri'sac que les autres secteurs : 17,2 kilogrammes par an et par habitant contre 51 kg/hab/an pour les autres secteurs nantais.

Aussi dans une optique de poursuite d'harmonisation avec le reste du territoire métropolitain, il sera ainsi proposé aux habitants en zone Tri'sac une solution plus simple pour le tri des emballages recyclables avec un bac bleu et un bac jaune. Des bacs et conteneurs jaunes seront mis en place partout : les déchets recyclables y seront déposés en vrac, et seront collectés par une benne spécifique. Les bacs et conteneurs bleus seront désormais dédiés uniquement aux ordures ménagères.

Une opération de changement des bacs sera lancée, un inventaire sera réalisé pour chaque adresse afin que chaque foyer pour qui cela est possible dispose d'au moins un bac bleu et un bac jaune.

En effet à la suite de l'évaluation menée en 2020 sur Tri'sac, et la meilleure performance de la collecte en bacs jaunes, Nantes Métropole a décidé de changer le mode de collecte des déchets recyclables.

**Ce nouveau mode de collecte sélective en lieu et place de Tri'sac sera expérimenté pendant 6 mois dans un premier quartier, Nantes Nord, à partir du premier semestre 2023.** Les changements pour les autres quartiers nantais concernés par Tri'sac seront mis en œuvre entre la fin de l'année 2023 et la fin du premier semestre 2024. Nantes Métropole fera coïncider l'arrêt de Tri'sac avec l'arrivée de la collecte des déchets alimentaires sur les secteurs concernés grâce à des points de collecte en apport volontaire.

## **La Métropole accompagne, informe, et associe les habitants à la politique publique déchets**

De la Convention citoyenne à la consultation publique du Programme local de Prévention des Déchets, Nantes Métropole s'appuie sur la participation des habitants pour accélérer sur la réduction des déchets.

Le 3<sup>e</sup> Programme Local de Prévention des Déchets a été soumis à consultation, tous les habitants de la métropole ont ainsi pu donner leur avis, 134 propositions ont été déposées pour enrichir ce projet.

De nombreuses actions sont mises en place sur le territoire pour informer et sensibiliser. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets vient de s'achever : plus de 60 animations ont été organisées par Ecopôle et 35 structures et associations du territoire dans 14 communes de la métropole, pour cette 9<sup>e</sup> année consécutive l'accent a été mis sur le réemploi. Nantes Métropole, avec Ecopôle et les Boîtes vertes, proposent chaque année les Défis citoyens zéro déchets. Le nombre de citoyens engagés est passé de 180 foyers en 2019 à 215 en 2020, soit plus de 800 personnes ayant montré qu'une réduction de 30 % de leurs déchets était possible.

# Une politique publique déchets ambitieuse au service de la transition écologique

**136 M€ seront investis dans ce mandat sur cette politique publique, soit une hausse de 350 %.**

Face à l'urgence climatique et environnementale, la politique publique Déchets se trouve au cœur d'enjeux majeurs de la transition : évolution des modes de consommation, préservation des ressources, réduction des pollutions et des émissions liées à la collecte et au traitement, stockage de carbone dans le sol par la valorisation organique...

Les évolutions récentes des réglementations européennes et nationales posent ainsi des échéances fortes pour le mandat 2020-2026 : tri à la source des biodéchets, diminution des déchets enfouis et objectifs ambitieux en termes de réduction et de valorisation des déchets, performances des équipements de traitement et valorisation.

Aujourd'hui, sur Nantes Métropole, chaque habitant jette en moyenne 421 kg par an, tri compris (donnée 2019).

Dans la métropole, parce qu'elle concerne chaque activité et chaque usager de la collectivité, la politique publique déchets constitue un axe incontournable de la transition écologique du territoire, s'appuyant sur deux objectifs phares issus du Grand Débat et de la Feuille de route Transition énergétique :

- réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés (DMA) par rapport à 2010, pour atteindre 356 kg/hab/an d'ici 2030 (hors gravats) ;
- atteindre 65% de valorisation matière en augmentant la part de recyclage et de compostage des déchets (hors gravats et déchets dangereux).

**>> La politique publique déchets de Nantes Métropole pour le mandat 2020 – 2026 s'articule ainsi en 3 axes :**

1. Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé : réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, lutter contre les gaspillages ;
2. Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles : améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique ;
3. Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public Déchets : proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers.

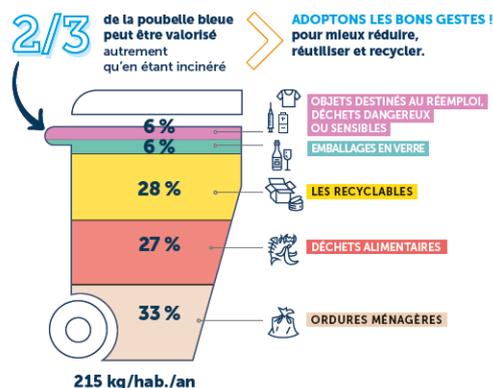
**295 agents travaillent à la direction des déchets de Nantes Métropole**

Les métiers de prévention et de gestion des déchets sont au cœur d'enjeux sociaux et environnementaux majeurs, tant par leur finalité qu'à travers les activités et les moyens

mobilisés (équipements industriels, véhicules, fournitures diverses, ...).

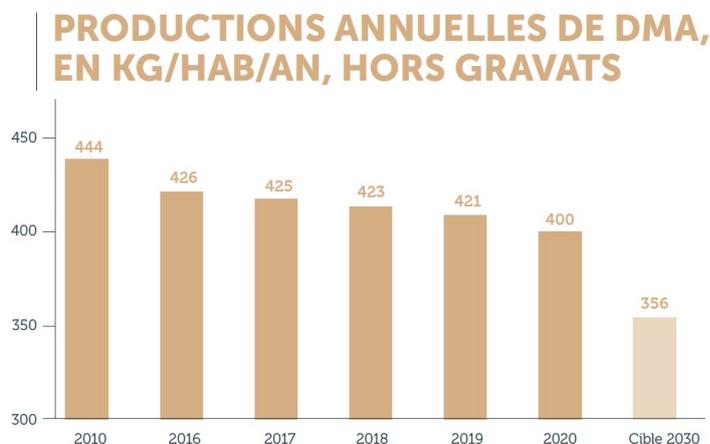
Nantes Métropole s'est ainsi engagée dans une démarche d'amélioration continue en Qualité, Sécurité et Environnement sur l'ensemble du cycle des déchets : prévention, collectes et traitement. Cet engagement se traduit notamment par la triple certification QSE de la direction déchets sur les référentiels ISO (9001, 14001 et 45001) en octobre 2021, et l'intégration dans la nouvelle politique publique déchets d'objectifs concrets en matière de santé & sécurité et de maîtrise environnementale.

## COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (2016-2017)



**>> En décembre 2021, Nantes Métropole va adopter son 3<sup>e</sup> programme de prévention de réduction des déchets pour 2020-2026.**

Avec ce programme de réduction des déchets, la collectivité réaffirme sa volonté de réduire de 20% les tonnages de déchets ménagers collectés en 2030 par rapport à 2010 (en kg/hab/an). Sont notamment ciblés à ce titre : les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables.



Source : RPQS Déchets de Nantes Métropole - 2020

Entre juillet et septembre 2021, elle a soumis à consultation des métropolitains son projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Tous les habitants de la métropole ont ainsi pu donner leur avis pour venir enrichir ce projet, 134 propositions ont été déposées par 93 contributeurs :

- 1/3 des remarques concernaient des sujets liés au tri des déchets. Ces apports alimenteront les réflexions des services en charge de la propreté de l'espace public, de la gestion et la valorisation des déchets ;
- 2/3 des remarques et propositions étaient relatives aux enjeux de réduction des déchets, majoritairement la réduction des déchets alimentaires, le compostage et le broyage ; la limitation des emballages et des plastiques et la sensibilisation des publics ; enfin l'action des industriels, entreprises et des administrations.

Ces remarques sont venues conforter les objectifs du programme et l'ont enrichi.

La prévention des déchets permet d'éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle se situe donc en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets.

Pour diminuer la production de déchets, tout le monde est concerné :

- les entreprises qui produisent ou distribuent des biens ;
- les consommateurs qui achètent ces biens.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026 concerne les déchets qui sont de la compétence de Nantes Métropole, à savoir :

- les déchets des habitants (dits "ménagers"), ordures ménagères, collectes sélectives, verres, encombrants, déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits "assimilés").

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

Une étude de Zero Waste France a démontré que, parmi les 10 agglomérations françaises les plus peuplées, Nantes Métropole est celle qui produit le moins d'ordures ménagères résiduelles par habitant (214 kg/an/hab, donnée 2017) - *Enquête : quelles intercommunalités françaises produisent le moins de déchets ? Zero Waste France, Juin 2019*

**Le PLPDMA se décompose en 8 axes**, déclinés en différentes actions :

1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets ;
2. Réduire le gaspillage alimentaire ;
3. Réduire et valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin ;
4. Promouvoir une consommation sobre (réduction des emballages, du plastique à usage unique) ;
5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi ;
6. Devenir des collectivités exemplaires ;
7. Encourager les professionnels et organisateurs d'évènements ;
8. Étudier des financements incitatifs.

## UN PLAN EN 8 AXES



### Zoom sur la réduction du gaspillage alimentaire

La part des produits alimentaires non consommés retrouvée dans les ordures ménagères est estimée à 5,8 %, ce qui représente près de 12,5 kg/hab/an (étude sur la composition des déchets métropolitain réalisée en 2016, voir rapport d'activités annuel de la direction déchets disponible sur [metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/dechets](http://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/dechets)).

La prévention du gaspillage alimentaire constitue un levier important de réduction des déchets, et aussi un point d'entrée concret de pédagogie globale sur la réduction des déchets et le geste de tri.

L'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue l'un des engagements de la Feuille de route de transition énergétique métropolitaine, avec pour objectif ambitieux de diviser par deux le gaspillage alimentaire des habitants d'ici 2025.

La Métropole a déjà mis en œuvre ou engagé dans le plan de prévention du gaspillage alimentaire un certain nombre d'actions :



- des dispositifs de sensibilisation du public : village d'animations « Grande table de l'Agglo », défis zéro déchet auprès des habitants et dans les écoles ;
- l'appui aux organisateurs d'évènements par de la formation et du diagnostic, pour améliorer les pratiques d'approvisionnement et faciliter le don des restes et invendus alimentaires vers les associations caritatives ;
- l'accompagnement des Villes pour les aider à réduire les déchets dans la restauration communale (cantines scolaires, EHPAD, ...) : fiches bonnes pratiques, visites de cantines et séminaires d'échanges de pratiques, formation des personnels et diagnostics avec pesées des restes de repas engagés sur 10 communes du territoires... ;
- l'élaboration et la diffusion de deux annuaires, l'un intitulé « Annuaire des acteurs et solutions pour réduire le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire » recensant les initiatives et adresses sur le territoire ; l'autre « Carte Aidalm » réalisé avec DLC et Mana Verde listant 10 structures ; [metropole.nantes.fr/semaine-reduction-dechets](http://metropole.nantes.fr/semaine-reduction-dechets)
- l'expérimentation du glanage et de la redistribution alimentaire sur les marchés de pleins vents, en lien avec les associations de quartier et de l'aide alimentaire avec une 1<sup>ère</sup>

expérimentation sur le marché de Bellevue à Saint Herblain, coordonnée par l'association de quartier Environnements solidaires.

# A l'horizon 2026, élargissement progressif de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire métropolitain

La généralisation du tri à la source des biodéchets (objectif fixé par la réglementation pour fin 2023) constitue un levier significatif de réduction des ordures ménagères incinérées. En effet, d'après la dernière étude sur la composition des déchets de la Métropole les biodéchets représentent 27 % des ordures ménagères collectées dans le cadre du service public déchets. Triés à la source, les biodéchets peuvent être valorisés en compostage, filière qui contribue à la préservation de la qualité des sols dans une démarche d'économie circulaire locale.

## Une expérimentation réussie à Nantes nord

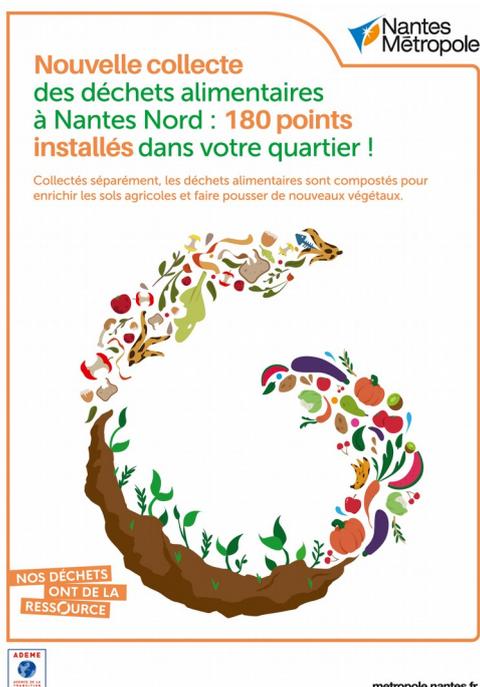
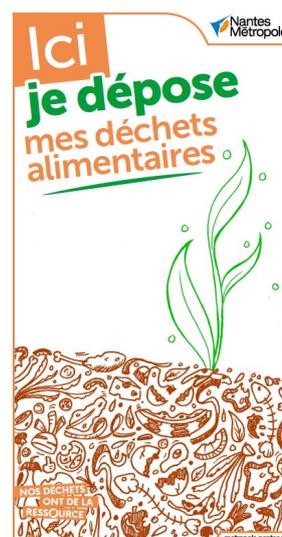
En complément des dispositifs d'accompagnement des habitants à la pratique du compostage citoyen individuel et collectif (<https://metropole.nantes.fr/compostage>), Nantes Métropole expérimente depuis fin 2019 une collecte séparée de déchets alimentaires sur un secteur pilote de Nantes Nord (3 000 habitants, 1 650 foyers).

Les habitants ont tous été équipés de seaux à compost pour trier les déchets alimentaires à la maison et deux dispositifs de collecte ont été testés dans le cadre du projet : porte à porte et apport volontaire.

Des bacs de couleur marron ont été distribués gratuitement à une partie des habitants collectés en porte-à-porte. Sur les autres rues du secteur test, 13 points de collecte en apport volontaire ont été installés.

Les déchets alimentaires sont collectés chaque semaine puis sont acheminés sur une plate-forme de compostage. Ces déchets retrouvent une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de compostage.

L'évaluation faite en 2020 montre de bons premiers résultats avec **près de 600 kg de déchets alimentaires collectés chaque semaine**, ainsi qu'une bonne qualité du geste de tri par les habitants de la zone test. La solution retenue est la collecte en apport volontaire.



La Métropole a décidé de déployer la collecte des déchets alimentaires à tout le quartier Nantes nord (environ 25 000 habitants).

« La généralisation de la collecte des biodéchets sur tout le quartier de Nantes nord soit près de 25 000 habitants est une grande avancée qui répond aux attentes des habitants, le succès de l'expérimentation le démontre bien » témoigne Pascal Bolo, adjoint au maire, adjoint de quartier Nantes nord.

Cet élargissement se traduit par l'installation et la mise en service de **180 points d'apport volontaire sur le quartier, entre le 22 novembre et le 12 janvier**.

Ils seront accessibles librement, 24h/24 et 7j/7. Les points seront collectés chaque semaine et nettoyés régulièrement.

Début 2022, les habitants pourront retrouver les points de collecte des déchets alimentaires proches de chez eux sur l'application Nantes Dans Ma Poche et sur le site [www.Cartoquartiers.fr](http://www.Cartoquartiers.fr) (rubrique tri déchets & réemploi).

Une campagne d'information et de distribution de seaux à compost est réalisée en parallèle de la mise en service de ces points d'apport volontaire : chaque foyer sera équipé gratuitement d'un seau à compost entre la fin novembre 2021 et le 23 janvier 2022.

Les déchets alimentaires collectés seront valorisés en compost, utilisé par des agriculteurs. Dans un premier temps, les déchets alimentaire seront valorisés sur la plate-forme TERRALYS de Suez, à Vallet.

L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation sur le premier semestre 2022.

### Un déploiement progressif à l'échelle du territoire

#### La Métropole élargira progressivement ce nouveau service sur d'autres quartiers nantais (Île de Nantes et Nantes sud en 2023) et les communes hors Nantes à horizon 2026.

Les enjeux pour la collectivité sont multiples : réduire les quantités de déchets incinérés, mettre en place une filière de valorisation organique locale et de qualité en lien avec le monde agricole, répondre à l'objectif réglementaire de généralisation du tri à la source (échéance fixée à fin 2023 dans la loi AGEC)...

#### Plus largement, la collectivité accompagne le développement d'une filière locale et pérenne de valorisation organique pour un retour au sol des déchets alimentaires et de jardin.

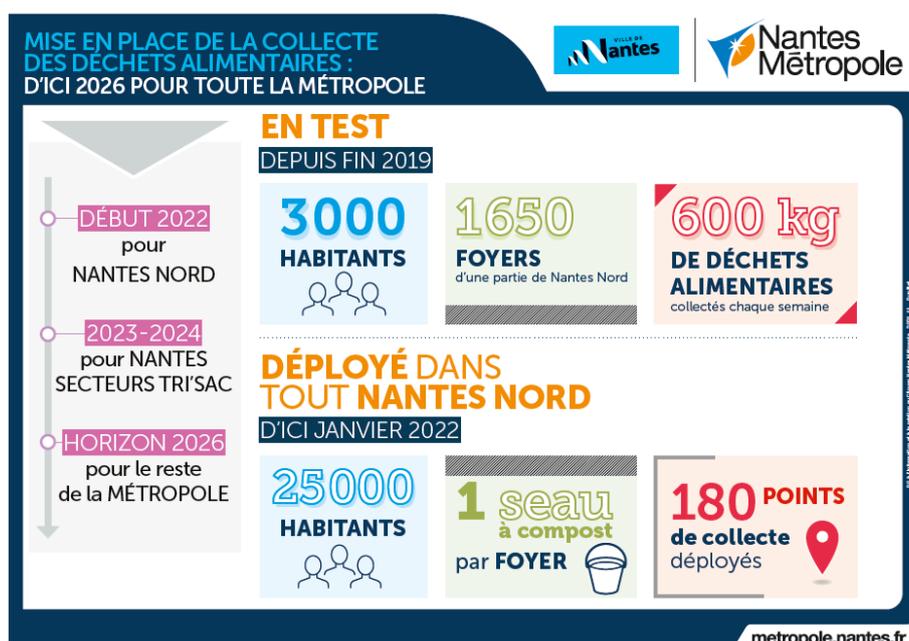
Une filière de gestion des biodéchets est en émergence sur le territoire. Elle regroupe de nombreux acteurs associatifs et économiques proposant des solutions complémentaires : redistribution alimentaire, compostage, collecte dédiée, méthanisation, ...

Ainsi, la Métropole soutient des initiatives qui concourent au tri et à la valorisation des biodéchets sur le territoire : Compostri en lien avec Atao et Les Boîtes Vertes pour l'accompagnement des habitants à la pratique du compostage collectif (près de 300 composteurs gérés par les habitants) et la formation des habitants au [lombri]compostage individuel et collectif, la Tricyclerie pour ses activités auprès des commerçants nantais, Compost'In Situ pour ses activités de compostage en plein champs, Les Alchimistes porteurs d'un projet de compostage électro-mécanique, ou encore Environnements Solidaires pour l'animation de La Petite Ferme Urbaine sur Nantes Bellevue, jardin et composteur collectif avec les habitants.

**« C'est ce principe de responsabilité, de proximité et la hiérarchie des modes de traitement qui sont garants d'un retour au sol de la matière organique, dans une logique d'économie circulaire territorialisée. La complémentarité des modes de gestion permet de répondre aux multiples enjeux sociaux, environnementaux et économiques du territoire »**, ajoute Mahel Coppey.

La mise en place d'un équipement métropolitain adapté aux déchets alimentaires, une plateforme de compostage, est nécessaire et prévue pour sécuriser la gestion de ce flux et permettre un développement de la collecte des biodéchets. Nantes Métropole travaille sur ce projet pour identifier un lieu et un calendrier possibles.

## REFUSER > RÉDUIRE > RÉUTILISER > RECYCLER > RENDRE À LA TERRE



# L'harmonisation de la collecte sélective en bacs sur toute la métropole

En 2021, il existe plusieurs modes de collecte pour les déchets recyclables (papier, carton, emballages plastiques et métalliques) sur le territoire de Nantes Métropole, selon la zone considérée :

- Tri'Sac sur certains secteurs nantais (220 000 habitants)
- la collecte sélective « traditionnelle » en bac ou sac jaune translucide sur le reste du territoire

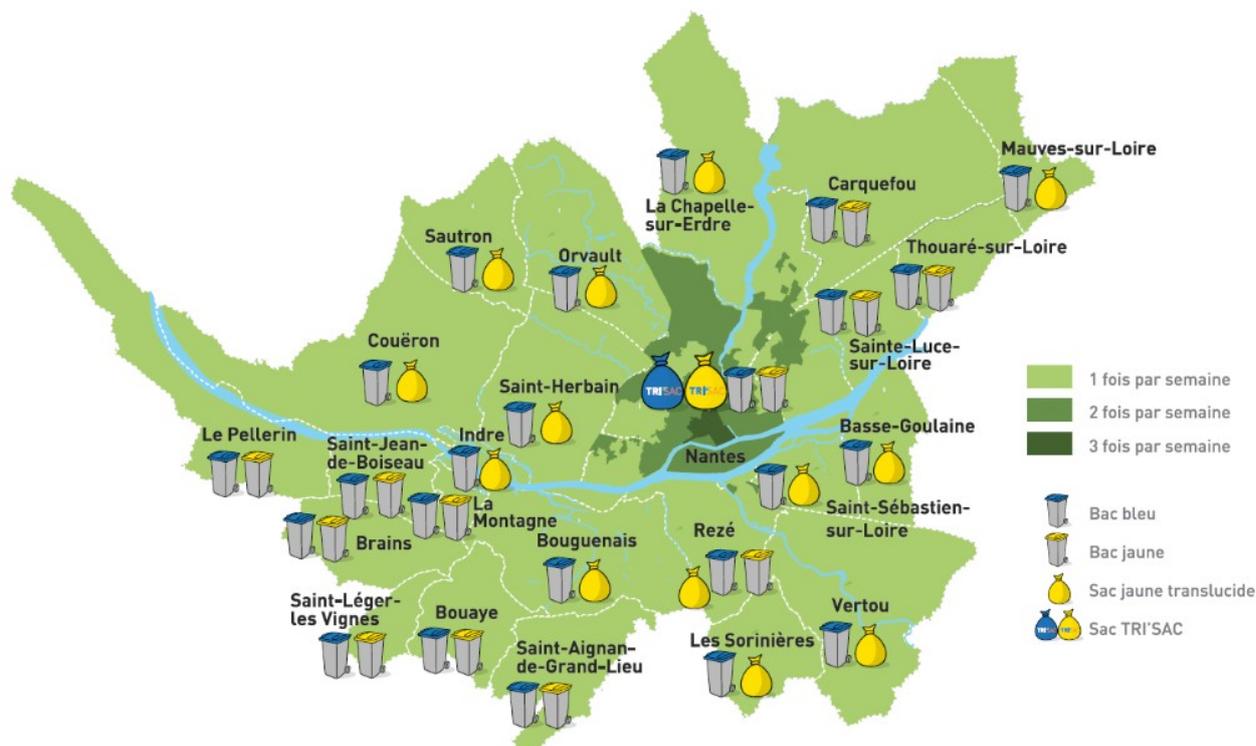


Figure 1: Répartition des modes de collecte des déchets recyclables de Nantes Métropole

## Le système Tri'Sac actuel

Au début des années 2000, le souhait de développer la collecte sélective en porte-à-porte sur la ville de Nantes se heurte à certaines difficultés. Afin de limiter les impacts de cette collecte sur les moyens humains et matériels nécessaires et sur l'aménagement et la gestion des locaux poubelles, un dispositif de gestion des déchets ménagers alternatif avec des sacs de couleurs jaunes et bleus est retenu : Tri'Sac.

Les objectifs initiaux de Tri'Sac étaient les suivants :

- généraliser la collecte sélective en porte-à-porte à Nantes ;
- éviter les charges supplémentaires dans l'habitat collectif ;
- atteindre 45 kg par an et par habitant de collecte de déchets recyclables ;
- garder des moyens constants de collecte des déchets.

Le principe de Tri'Sac : les usagers utilisent des sacs jaunes pour leurs déchets recyclables et bleus pour leurs ordures ménagères. Ces sacs sont déposés dans le même bac ou le même conteneur puis sont collectés ensemble par un seul camion pour être acheminés à l'usine ALCEA où ils sont séparés par un capteur de tri optique.

Chaque flux est ensuite orienté vers sa filière habituelle de traitement : le centre de tri pour les sacs jaunes, afin d'orienter les matières valorisables vers les différents repreneurs et recycleurs, et l'incinération pour les sacs bleus, afin de produire de la chaleur et de l'électricité.

Les sacs jaunes pour les déchets recyclables et bleus pour les ordures ménagères résiduelles sont fournis gratuitement aux usagers par Nantes Métropole. Une carte de retrait est distribuée chaque année aux

habitants dans leur boîte aux lettres, et leur permet de récupérer gratuitement des sacs lors des rendez-vous temporaires dédiés dans les différents quartiers de Nantes, ou au Comptoir du Tri, situé dans le centre-ville, ou chez des commerçants partenaires.

Le déploiement du dispositif dans de nombreux quartiers nantais se déroule entre 2006 et 2013. En 2019, le dispositif concerne environ 120 000 ménages et 220 000 habitants, soit 70 % de la population nantaise. Tri'Sac est présent au moins partiellement sur chacun des 11 quartiers de Nantes, dont 3 intégralement : le centre-ville, l'Île de Nantes et Nantes Nord. Tri'Sac devait initialement être déployé sur toute la ville mais un scénario mixte a été retenu en 2009, celui de privilégier Tri'Sac pour l'habitat collectif et les bacs séparés à couvercles jaunes pour l'habitat pavillonnaire (aujourd'hui près de 80 % des logements collectifs nantais sont en secteur Tri'Sac).

Nantes Métropole a progressivement développé les colonnes enterrées : à ce jour, environ 40 % des habitants en secteur Tri'Sac déposent désormais leurs déchets dans des points d'apport volontaire, et non en porte-à-porte.

## Principaux enseignements de l'évaluation du dispositif Tri'Sac menée par la métropole

Nantes Métropole a mené une évaluation sur le dispositif Tri'Sac, qui a été conduite entre 2020 et 2021. Cette évaluation a permis de mettre en exergue plusieurs points majeurs :

- > 1 habitant sur 6 ne sait pas qu'il est concerné par Tri'Sac<sup>1</sup>, le périmètre est jugé trop complexe (voir Figure 2) ;

- > Il existe un écart de performance des quantités collectées entre les secteurs Tri'sacs (17,2 kg/habitant/an en 2019), et les secteurs nantais en bacs jaunes (51 kg/hab/an) ;

- > Un système peu adapté au déploiement de la collecte des déchets alimentaires ;

- > La gestion des sacs et leur séparation coûte entre 2,5 et 3M€HT par an.



Figure 2: Répartition des quartiers nantais en secteur Tri'Sac et en secteur bacs bleus/bacs jaunes (2021)

<sup>1</sup> Source : enquête téléphonique réalisée auprès de 1 164 habitants en zone Tri'Sac en janvier 2021 (enquête réalisée par Qualitest pour le compte de Nantes Métropole)

Plusieurs raisons peuvent expliquer les faibles quantités récupérées de déchets recyclables :

- le système de distribution des sacs est perçu comme une contrainte : de nombreux habitants affirment rencontrer des difficultés pour s'approvisionner en sacs<sup>2</sup>. Certains habitants utilisent alors des sacs achetés dans le commerce, non reconnus par les machines de tri optique : 35 % d'entre eux reconnaissent utiliser parfois ou tout le temps ce type de sacs.
- certaines pratiques peuvent engendrer des pertes de déchets recyclables : sacs jaunes mal ou non fermés<sup>3</sup>, présence de verre dans les bacs<sup>4</sup>...

## Et demain ?

Nantes Métropole a décidé de faire évoluer son système de collecte afin d'augmenter les performances de tri, et de faciliter la compréhension des usagers, en mettant en place des bacs et conteneurs jaunes : les déchets recyclables y seront déposés en vrac, et seront collectés par une benne spécifique. Les bacs et conteneurs bleus seront désormais dédiés uniquement aux ordures ménagères.

Avec cette nouvelle solution :

- le tri devient plus simple : plus besoin d'aller chercher des sacs aux stands ou au Comptoir du tri, puisque les déchets recyclables sont mis en vrac dans le bac ou le conteneur jaune.
- réduction de l'impact environnemental : Nantes Métropole a pour objectif de recycler près de 4 000 tonnes de déchets en plus par rapport à 2019 grâce à cet accès au tri simplifié pour l'utilisateur ce qui permet notamment de lutter contre l'épuisement des ressources.
- arrêt de la production et de la distribution des sacs, ainsi que du centre de séparation des sacs : Nantes Métropole devrait économiser environ 2,5 M€ par an.

**L'arrêt de Tri'Sac sera expérimenté pendant 6 mois dans un premier quartier, Nantes Nord, à partir du premier semestre 2023.** Les changements pour les autres quartiers concernés aujourd'hui par Tri'sac seront mis en œuvre entre la fin de l'année 2023 et la fin du premier semestre 2024.

**Nantes Métropole fera coïncider l'arrivée de la collecte des déchets alimentaires** au nouveau mode de collecte sélective sur **les secteurs concernés grâce à des points de collecte en apport volontaire** (hors Nantes Nord, quartier pour lequel la collecte des déchets alimentaires débute dès la fin 2021).

Une opération de changement des bacs sera lancée, afin que chaque foyer pour qui cela est possible dispose d'au moins un bac bleu et un bac jaune. Des modifications seront apportées sur les conteneurs enterrés existants : une partie d'entre eux sera alors dédiée aux ordures ménagères, et l'autre partie sera destinée aux déchets recyclables, avec une ouverture spécifique. Les conteneurs Tri'Sac implantés « seuls » actuellement seront complétés par d'autres conteneurs à proximité immédiate afin d'avoir une solution de tri pour chaque habitant.

À l'occasion du lancement du nouveau dispositif, 2 situations seront possibles :

- 2 bacs quand c'est possible
- l'apport en colonnes de tri dédiées avec le sac réutilisable

Un sac réutilisable sera proposé aux habitants, qui permettra de stocker leurs déchets recyclables chez eux. Ce sac sera plus résistant que ceux actuellement distribués et pourra être conservé plusieurs années : Nantes Métropole en distribuera un à chaque ménage (il ne sera pas remplacé).

Chaque habitant en secteur Tri'sac disposera donc d'ici 2024 d'une solution pour le tri de ses emballages recyclables et de ses déchets alimentaires. Des enquêtes et inventaires terrain vont être menés dès 2022 pour préparer ces deux évolutions et proposer à chacun une solution adaptée.

Ces changements seront accompagnés par une opération de communication de grande envergure : un ambassadeur se rendra dans chaque foyer concerné pour présenter les nouveaux systèmes de collecte et rappeler les consignes de tri.

Le Comptoir du Tri, actuellement utilisé pour la distribution des sacs Tri'Sac, sera fermé à horizon 2024-2025.

---

2 Baromètre d'opinion réalisé en novembre 2019 (enquête téléphonique réalisée par TMO pour le compte de Nantes Métropole)

3 Jusqu'à 25 % des sacs jaunes concernés par ce phénomène dans les comptages effectués par Nantes Métropole

4 6,5% du poids des déchets en secteur Tri'Sac correspond à des emballages en verre, or le verre doit normalement être déposé dans les colonnes à verre.

Les coûts prévisionnels de mise en œuvre du projet sont évalués à 6,5 M€HT<sup>5</sup>. Avec le nouveau système, l'arrêt de la gestion des sacs et du centre de séparation permettra une économie estimée à environ 2,5M€HT par an.

## Une harmonisation des modes de collecte sur la métropole

Les consignes de tri ont évolué pour être harmonisées sur toute la métropole : tous les emballages plastiques, cartons et métalliques sont collectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour 13 communes de la métropole actuellement concernées par les sacs jaunes translucides pour leurs déchets recyclables, ils seront progressivement supprimés d'ici 2 à 3 ans, pour être remplacés par des bacs à couvercles jaunes. Seuls certains logements où il n'y a pas de place pour un bac supplémentaire resteront dotés de sacs. Les 13 communes actuellement concernées par ce système sont : Basse-Goulaine, Bouguenais, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Rezé (seulement une cinquantaine de rues), Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron et Vertou.

Avec le remplacement de Tri'Sac et la suppression des sacs jaunes translucides, le bac jaune deviendra donc la solution de référence pour la collecte des déchets recyclables sur l'ensemble de la métropole. Cela permettra de faciliter la compréhension des usagers sur la gestion des déchets.

## ÉVOLUTION PROGRESSIVE de la collecte Tri'Sac à Nantes

ENTRE 2023 ET 2024

Arrêt de Tri'Sac en même temps que la mise en place  
de la collecte des déchets alimentaires sur les secteurs Tri'Sac



---

5 Hors déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

# La Métropole accompagne, informe, et associe les habitants à la politique publique déchets

Nantes Métropole met en oeuvre tout au long de l'année de nombreuses aides pour les habitants pour les accompagner : pédagogie, information, participation, voici quelques exemples.

>> Nantes Métropole a déjà mis en place un certain nombre d'actions pour accompagner la pratique du compostage par les habitants :

- L'aide à l'achat d'un lombricomposteur ou d'un composteur individuel pour les particuliers, en place depuis 10 ans a été augmentée en 2018 pour répondre à la demande des habitants (30€ pour un composteur individuel, 40€ pour un lombricomposteur contre 20 euros avant la délibération du 5 octobre 2018) : à la fin 2020, 19 800 foyers ont été équipés avec ces aides ;
- Un soutien à l'achat d'un broyeur à végétaux a également été pérennisé par délibération du 9 avril 2020 (collectif à partir de 2 personnes, aide à hauteur de 50 % du montant d'achat dans la limite max de 500 € pour un groupement d'habitants et 1 250 € pour une association) ;
- Animés depuis une dizaine d'années par l'association COMPOSTRI, aujourd'hui prestataire de Nantes Métropole, les composteurs collectifs citoyens se multiplient avec un objectif annuel de 40 nouveaux projets citoyens atteint sans difficulté malgré le contexte de crise sanitaire : près de 300 composteurs collectifs citoyens dont 7 « places de villages » sur Nantes (lieu de partage autour du compostage, jardinage, échanges et don) à ce jour sont accessibles à près de 7 500 foyers sur Nantes Métropole ;
- 45 écoles équipées d'un composteur pédagogique ;
- 109 animations ont permis à 2 380 personnes d'être sensibilisées sur le compostage ;
- 14 opérations de broyage de végétaux en 2019 pour inviter les habitants à gérer dans leur jardin leurs déchets verts et éviter les allers-retours en déchèteries (reprise post-covid en 2021 avec une quinzaine d'opérations).

## LES SITES DE COMPOSTAGE ET OPÉRATIONS DE BROUAGE

- Opérations de broyage (7)
- Composteurs ouverts au quartier ou en jardin collectif (259)



## >> L'animation du « défi citoyen zéro déchet » pour la 5e année, en parallèle des défis « énergie » et « alimentation ».

Pour la 6<sup>e</sup> année, le nombre de citoyens engagés est passé de 180 foyers en 2019, à 215 foyers en 2020 soit plus de 800 personnes. Malgré le contexte sanitaire qui a bouleversé le Défi début 2021, 111 foyers soit plus de 300 personnes ont relevé le défi de réduire de 29 % leurs déchets en 3 mois ; soit l'équivalent d'une baisse de 30 kg de déchets par personne et par an.

La semaine européenne de réduction des déchets, programme d'animations organisé en lien avec Ecopôle et son collectif de 24 associations, a dû être fortement adaptée en 2020 (2<sup>e</sup> confinement covid19) en proposant une version 100 % numérique ayant tout de même permis de toucher plus de 500 personnes. La Semaine de sensibilisation a pu être assurée cette année, du 20 au 28 novembre 2021 avec un programme riche animé par les associations : 60 RDV, 150 animations et ateliers grand public.

Des interventions de l'équipe d'ambassadeurs zéro déchet ont pu avoir lieu dans des manifestations sur les quartiers et les communes à la sortie du confinement, soit 44 animations touchant près de 1 450 habitants du territoire, et 1 852 élèves dans les écoles (79 classes sensibilisées dont 12 classes ayant participé à un défi zéro déchet) en 2020 et une vaste campagne d'information au domicile des habitants sur les nouvelles consignes de tri des emballages à mettre dans le bac / sac jaune (une trentaine d'ambassadeurs mobilisés).

Nantes Métropole accompagne également les professionnels, organisateurs de festivals et d'événements dans une éco-démarche pour la 8<sup>e</sup> année. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements vise à épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'« événements zéro déchet ». Un enjeu de taille de redynamiser et relancer l'accompagnement des organisateurs, dans un contexte où les fêtes et événements ont été fortement impactés avec annulations, reports, par la crise sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> confinement de 2020. À noter, le site [www.reseau-eco-evenement.net](http://www.reseau-eco-evenement.net), dédié à cet accompagnement et aux formations.

## >> La semaine européenne de réduction des déchets



Pour la 9<sup>e</sup> année, Nantes Métropole a participé à l'événement européen de la Semaine européenne de réduction des déchets, organisée depuis 2008 à l'initiative du Parlement Européen avec le soutien de l'ADEME, l'agence de la Transition Écologique. Cette année elle a eu lieu du 20 au 28 novembre 2021. Nantes Métropole a souhaité mettre l'accent sur le thème du réemploi. Elle a ainsi proposé 60 rendez-vous, 150 animations et ateliers construits et animés par Ecopôle et 25 structures et associations de son réseau dans toute la métropole, pour aider chacun à prolonger la durée de vie de ses objets.

L'objectif de cette semaine est de sensibiliser les publics, habitants, administrations, collectivités, entreprises, à la réduction des déchets et gaspillages, par la mise en place d'un programme d'animations qui donnent des clés pour agir au quotidien. Cette année, **Nantes Métropole a déployé les animations sur une vingtaine de lieux répartis entre les quartiers Nantais et les autres communes de la métropole**, avec pour thématique phare le réemploi, la réparation et la seconde vie des produits, en lien avec les espaces réemploi créés dans les déchèteries de Nantes Métropole depuis l'été 2020 pour une Semaine « 0 % jetable et 100 % durable ».

**Les animations se sont déroulées dans 14 communes** : Bouguenais, Carquefou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, La Montagne, Mauves-sur-Loire, Nantes (dans 8 quartiers et au sein du Centre commercial Beaulieu), Rezé (avec des animations également organisées par la Maison du développement durable de la Ville), Saint-Aignan-de-GrandLieu, Saint-Herblain (également au Centre commercial Atlantis), Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Sébastien-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire.

Des animations sur le thème de la consommation responsable et la réduction des emballages ont également été programmées en lien avec l'extension généralisée des consignes de tri des plastiques à l'ensemble du territoire de Nantes Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les ambassadeurs Zéro Déchet d'Ecopole et de son réseau associatif ont également été mobilisés pour présenter les nouvelles consignes de tri. Des villages d'animations étaient présents dans les galeries commerciales Atlantis et Beaulieu, partenaires de l'événement. Les habitants étaient également invités à visiter les ressourceries près de chez eux.